

## Communiqué de presse

### **Les institutions supérieures de contrôle des pays d'Afrique de l'ouest et du centre adoptent la déclaration de Rabat**

Le Maroc a accueilli les membres de l'Association des Institutions Supérieures de Contrôle ayant en commun l'usage du français (AISCCUF), du 30 mai au 3 juin, au nouveau Centre de formation de la Cour des comptes du royaume du Maroc, à Rabat. Organisé par la Cour des comptes française, en sa qualité de secrétaire général de l'AISCCUF, le Pôle « stratégies de développement et finances publiques » et la Cour des comptes marocaine, ce premier cycle de formation sur le thème de l'installation des institutions supérieures de contrôle (ISC) a réuni près de 90 personnes de 22 ISC<sup>1</sup>. Il a été suivi par une session de formation sur la discipline budgétaire et financière assurée par la Cour des comptes française.

Les Premiers présidents des Cours des comptes du Royaume du Maroc, Driss JETTOU, de la Côte d'Ivoire, Kanvaly DIOMANDE, et de la France, Didier MIGAUD, ont ouvert le séminaire. Driss JETTOU s'est réjoui de la participation massive des membres de l'AISCCUF, qui est, pour Didier MIGAUD, « signe du dynamisme de l'association et de la volonté commune de défendre et promouvoir les valeurs partagées par les ISC ayant en commun l'usage du français » dans des « actions communes plus fréquentes, visibles et efficaces ».

M. Kanvaly Diomande a rappelé que l'installation des Cours des comptes est prévue par les directives des finances publiques de la Communauté économique et monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC) et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Ces organes de contrôle sont garants de la bonne utilisation des ressources publiques et renforcent ainsi la gouvernance et la transparence budgétaire. Au-delà du contrôle des comptes publics, les directives communautaires visent à doter les Cours de nouvelles fonctions comme l'évaluation de la performance des politiques publiques. Dans ce cadre, le séminaire a permis de dresser un état des lieux des ISC en Afrique de l'ouest et du centre.

A l'issue des ateliers de travail et échanges de bonnes pratiques en matière d'indépendance, de renforcement des capacités et de communication des ISC, une déclaration commune a été adoptée par l'ensemble des membres présents de l'AISCCUF. Une feuille de route régionale y a été adossée. Les Commissions économiques régionales, les Cours des comptes communautaires et les ISC des Etats membres des deux zones s'engagent notamment à soutenir la mise en œuvre des directives pour assurer l'indépendance et l'autonomie des ISC, à élaborer des stratégies de gestion des ressources humaines afin d'attirer les talents nécessaires et à améliorer la visibilité de leurs publications pour renforcer la reconnaissance des ISC et l'impact de leurs travaux dans la vie des citoyens. Cette déclaration de Rabat, base d'un plaidoyer politique, portera les intérêts des ISC dans les instances internationales.

Consultez la déclaration de Rabat ici

---

<sup>1</sup> Chambre des comptes de la Cour Suprême du Bénin, Cour des comptes du Burkina Faso, Cour des comptes du Burundi, Chambre des comptes de la Cour Suprême du Cameroun, Cour des comptes du Cap Vert, Chambre des comptes de la CEMAC, Cour des comptes et de discipline budgétaire du Congo, Chambre des comptes de Côte d'Ivoire, Cour des comptes de France, Cour des comptes du Gabon, Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif d'Haïti, Section des comptes du Mali, Cour des comptes du Royaume du Maroc, Cour des comptes de Mauritanie, Cour des comptes du Niger, Cour des comptes de la République centrafricaine, Cour des comptes du Sénégal, Cour des comptes du Tchad, Cour des comptes du Togo, Cour des comptes de Tunisie, Cour des comptes de l'UEMOA, Section des comptes de l'Union des Comores.